



## Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

### 4752<sup>e</sup> séance

Mardi 6 mai 2003, à 16 h 30

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Akram . . . . .	(Pakistan)
<i>Membres :</i>	Allemagne . . . . .	M. Pleuger
	Angola . . . . .	M. Gaspar Martins
	Bulgarie . . . . .	M. Tafrov
	Cameroun . . . . .	M. Belinga-Eboutou
	Chili . . . . .	M. Valdés
	Chine . . . . .	M. Wang Yingfan
	Espagne . . . . .	M. Aznar
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Negroponte
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. de La Sablière
	Guinée . . . . .	M. Boubacar Diallo
	Mexique . . . . .	M. Aguilar Zinser
	République arabe syrienne . . . . .	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Jeremy Greenstock

### Ordre du jour

Menaces à la paix et à la sécurité internationales causées par des actes terroristes

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 16 h 40.*

### **Souhaits de bienvenue au Premier Ministre de l'Espagne**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. José María Aznar, Premier Ministre de l'Espagne.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Menaces à la paix et la sécurité internationales causées par des actes terroristes**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, à cette séance.

Le premier orateur est le Premier Ministre de l'Espagne, S. E. M. José María Aznar. Je l'invite à faire sa déclaration.

**M. Aznar** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je suis extrêmement heureux de pouvoir passer les premières heures de mon séjour à New York au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Je viens d'avoir une rencontre cordiale et très fructueuse avec le Secrétaire général Kofi Annan, et c'est un honneur pour moi que de pouvoir faire part au Conseil de sécurité de quelques réflexions sur un sujet qui nous préoccupe tous profondément et qui met à l'épreuve notre aptitude à oeuvrer en faveur de la paix et de la sécurité.

Il y a un peu plus d'un mois, le 4 avril, l'Espagne a accédé à la présidence du Comité contre le terrorisme (CCT), qui a été créé par le Conseil de sécurité. Nous assumons ces fonctions en étant guidés par un double sentiment et par une ambition. Les sentiments qui nous guident sont ceux de la responsabilité – assumer la part qui nous revient dans la lutte collective contre le terrorisme – et de la solidarité que nous éprouvons envers les femmes, les hommes et les pays qui sont victimes du terrorisme. Quant à notre ambition, elle

consiste à joindre nos forces aux efforts du CCT, qui dirige cette entreprise.

La résolution 1373 (2001), par laquelle le Comité a été créé, a été adoptée 17 jours après les attentats du 11 septembre 2001. Le Conseil de sécurité, profondément alarmé par l'apparition de la terreur, s'est montré à la hauteur des événements en parvenant, en quelques jours seulement, à s'entendre sur l'adoption de l'un des textes majeurs de son histoire.

Durant l'année et demie qui vient de s'écouler sous la présidence efficace du Royaume-Uni et avec le concours précieux de tous ses membres, le Comité a accompli un excellent travail, sans précédent de par sa portée et son étendue. Nous ne devons pas pour autant pavoiser. La dernière chose que l'on puisse permettre, c'est que le 11 septembre sombre dans l'oubli, comme s'il s'agissait d'un mauvais rêve, d'un fait unique qui ne saurait se reproduire, et que notre Comité s'installe dans une routine et perde ses ambitions.

Certes, le terrorisme a acquis une dimension mondiale à la suite des événements du 11 septembre, mais ce n'est pas le 11 septembre qu'il a vu le jour. La nature et l'ampleur de la menace qu'il fait peser étaient déjà manifestes bien avant cette date. Depuis le début, les principales caractéristiques du terrorisme ne cessent de se confirmer. J'essaierai de les passer brièvement en revue.

Premièrement, le terrorisme constitue une menace pour la civilisation, pour toutes les civilisations. Il ne constitue pas un moyen dénué de toute justification simplement parce qu'il fait usage d'une violence aveugle. Il ne permet pas non plus de parvenir à des fins données, car la cause religieuse ou politique qu'il prétend défendre devient sa première victime. Le terrorisme est primitif et atavique. Il cherche à soumettre et à contraindre au silence en recourant à la violence ainsi qu'en portant atteinte au libre arbitre et à la liberté d'expression, qui sont les fondements de toute civilisation.

Deuxièmement, le terrorisme constitue une menace pour la démocratie. Le terrorisme apparaît comme la nouvelle forme de totalitarisme du XXI<sup>e</sup> siècle, comme la réincarnation de tous les totalitarismes du siècle passé et comme l'ennemi principal des sociétés ouvertes.

Troisièmement, le terrorisme constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est

un grand facteur de déstabilisation et un frein à l'édification d'un ordre international plus libre, plus juste et plus sûr.

Depuis ces dernières années, nous assistons à l'influence de paradigmes changeants sur la définition d'un nouvel ordre international. À mon avis, nous avons tous compris que nous n'arrivions pas à la fin de l'histoire, mais plutôt à un nouveau chapitre qu'il nous appartient de rédiger ensemble. Nous sommes confrontés non pas à un choc des civilisations, mais à un choc entre une nouvelle forme de barbarie et la civilisation qu'elle cherche à détruire.

Donner foi à l'existence d'un antagonisme inexorable entre les civilisations, les religions et les cultures, c'est tomber dans le piège dialectique tendu par terroristes, qui sont partisans du monologue et ennemis du dialogue.

Nous savons que le terrorisme est l'un des principaux défis qui se pose à l'ordre international, dans lequel l'universalisation de la liberté et de la prospérité est l'une des plus grandes occasions qui lui est donnée. La manière dont nous relèverons ces défis et dont nous saisirons cette occasion déterminera largement l'aspect du futur ordre international.

Quatrièmement, le terrorisme est toujours le même, bien qu'il existe sous mille formes différentes. Il peut se manifester de différentes façons, mais, en substance, il n'en conserve pas moins son identité. Il n'existe pas de terrorisme intérieur et international, ni de formes anciennes ou nouvelles de terrorisme ni de terrorisme de premier ou de deuxième degré. La classification relève davantage du monde des traités universitaires que de la direction politique et, malgré ses buts louables, elle contribue à semer la confusion. Toutes les formes de terrorisme, en tant que manifestations d'une volonté d'imposer quelque chose par la violence, sont fondamentalement identiques et toutes méritent d'être combattues avec la même vigueur et avec la même absence de condescendance.

Cinquièmement, le problème du terrorisme ne touche pas seulement tel ou tel pays; il nous concerne tous. Il est transnational. Il exploite les points vulnérables et les lacunes du système judiciaire de nos sociétés et de la dynamique même des relations internationales. La communauté internationale dans son ensemble est mise au défi, précisément là où ses valeurs fondamentales sont remises en cause.

Sixièmement, le terrorisme est une menace qui jette une ombre importante sur l'avenir et, en tant que tel, nous devons le combattre avec une ténacité sans relâche. L'avenir pourrait s'avérer fort inquiétant si les alliances naturelles devaient se concrétiser entre ce que l'on appelle les menaces naissantes, en particulier entre le terrorisme et les armes de destruction massive.

Les points que je viens d'énoncer présentent le terrorisme comme une menace funeste mais non invincible. Voilà pourquoi nous devons repenser le phénomène du terrorisme ainsi que l'architecture nationale et internationale que nous avons édiflée dans le domaine de la sécurité pour le combattre.

Je pense que le terrorisme constitue tant un défi éthique qu'un défi stratégique. Pour relever le premier, il est primordial de concevoir une culture démocratique d'opposition au terrorisme, de renouveler l'autorité des principes qui sont essentiels pour toute société et de défendre les valeurs que nous sommes tous tenus de partager.

Le défi stratégique que représente le terrorisme exige que nous élaborions des réponses collectives plus ambitieuses. À cet égard, je souhaite vous exposer brièvement un certain nombre de réflexions quant aux moyens de renforcer ces réponses.

Tout d'abord, je crois qu'il convient de renforcer le Comité contre le terrorisme (CCT). Nous devons lui donner plus de moyens et plus de capacités pour superviser et favoriser l'aide aux pays, ainsi que pour lui permettre de coordonner ses activités avec d'autres organismes internationaux et régionaux. La coopération avec les organes de désarmement, en particulier avec ceux qui traitent des armes de destruction massive, doit être une priorité de notre ordre du jour. Afin de rendre le Comité plus opérationnel et plus visible, nous devrions envisager la possibilité de l'autoriser à dresser une liste générale des organisations terroristes, semblable à celle que tient à jour le Comité créé en vertu de la résolution 1267 (1999) relative à Al-Qaida et aux Taliban.

En deuxième lieu, je pense que le Comité devrait privilégier certaines priorités. En ce sens, il est indispensable de renforcer les mécanismes destinés à contrecarrer la prolifération des armes de destruction massive et l'accès des groupes terroristes à ces armes, et de consolider les mesures existantes pour stopper le financement et parvenir au démantèlement des réseaux économiques qui alimentent les terroristes en mettant à

profit l'ouverture de nos économies et de nos systèmes financiers.

Troisièmement, nous devons maintenir une politique de fermeté. La politique de tolérance zéro face au terrorisme devrait figurer au premier rang de tout code de conduite promulgué par la communauté internationale.

Quatrièmement, il convient d'intensifier la coopération internationale. L'aide à la lutte contre le terrorisme devrait commencer à figurer régulièrement dans les programmes de coopération internationale, bilatérale ou multilatérale. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Groupe des 8 (G-8) sont appelés à jouer un rôle particulièrement important dans ce domaine.

En cinquième lieu, il nous faut mettre en place des procédures pour éviter que les groupes terroristes ne puissent se servir du système des Nations Unies comme tribune pour diffuser auprès de l'opinion publique leur message de violence, justifier leurs actes ou obtenir des avantages politiques.

Sixièmement, nous devons donner une voix aux victimes du terrorisme. Nous devons nous engager activement en faveur d'une politique du souvenir, et non de l'oubli. Nous devons donner corps aux voix et aux témoignages des victimes du terrorisme au sein de l'ONU en créant un mécanisme institutionnel qui puisse leur servir de tribune.

En septième lieu, nous devons priver les terroristes de toute marque de légitimité et mettre en lumière les faux-semblants auxquels ils recourent. Il est impératif de relancer le processus de paix au Moyen-Orient, en s'appuyant sur le plan de marche vers la paix, et trouver une solution au conflit entre Israéliens et Palestiniens. Nous devons également agir sur les facteurs sociaux qui servent de prétexte aux organisations terroristes. Enfin, il nous faudra prendre des initiatives pour favoriser le dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures.

L'Espagne est une nation démocratique et européenne. C'est forts de cette double appartenance que nous appréhendons la lutte contre le terrorisme. Il s'agit d'une lutte qui repose sur la volonté ferme de défendre l'intégrité des droits et des libertés de tous les citoyens, de maintenir la primauté du droit, et de renforcer notre solidarité avec les États qui poursuivent cet objectif commun. Ce faisant, nous luttons non

seulement contre un phénomène criminel, mais nous faisons aussi en sorte que nos sociétés et les relations qu'entretiennent nos peuples cessent d'être marquées du sceau de la méfiance, de la peur et de la menace du terrorisme.

Dans le cadre de l'Union européenne, l'Espagne, de concert avec ses partenaires, a activement contribué à la réalisation d'importants progrès en matière de lutte contre le terrorisme. La coopération particulièrement étroite et précieuse que nous entretenons avec la France transcende le cadre bilatéral et a permis à l'Union européenne de se doter de nouveaux instruments juridiques, judiciaires et de collaboration en matière politique.

Le terrorisme n'a jamais été et ne sera jamais une solution. Bien au contraire, il est le problème. Le vaincre exige des efforts généreux, une collaboration active et l'engagement de tous, qu'ils aient ou non le sentiment d'être directement touchés par ce fléau.

Nous devons donc dénoncer le fait que ceux qui sont capables de commettre des actes systématiques de la plus grande brutalité utilisent comme prétexte les causes les plus nobles. Nous devons agir contre les organisations et les groupes qui donnent aux factions terroristes la possibilité d'agir. Il nous faut reconnaître la douleur et la souffrance des victimes et empêcher que les germes de la haine que sème le terrorisme ne s'enracinent dans les mentalités et le cœur des enfants et des jeunes par lesquels le terrorisme entend se perpétuer.

En tant que représentants d'États réunis au sein de cette Organisation sous la bannière de la Charte fondatrice, nous devons renouveler notre engagement et nos efforts pour empêcher, de quelque manière que ce soit, que le terrorisme ne fasse obstacle au dialogue et à la coopération, à savoir la seule voie qui puisse nous conduire aux solutions qu'exige le présent et qui garantissent l'avenir de nos peuples.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de l'Espagne pour son allocution importante.

**M. Negroponte** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue au Premier Ministre Aznar à New York et le remercier de ses observations très perspicaces et très importantes ainsi que de sa présence qui apporte une signification toute particulière aux travaux du Conseil de sécurité en

matière de lutte contre le terrorisme. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général d'être présent aujourd'hui parmi nous.

Le terrorisme représente un danger clair et immédiat pour la capacité de tous les peuples du monde à vivre en paix et en sécurité. Chaque membre du Conseil de sécurité le reconnaît et l'a dit et répété. Tant que l'on permettra aux terroristes de prospérer, aucun territoire ne sera sûr et aucune frontière ne sera en sécurité. Ces derniers mois, des attaques terroristes en Indonésie, en Russie, au Kenya et en en Colombie ont frappé des victimes innocentes, d'une multiplicité de nationalités. Pour la seule année passée, le Département d'État des États-Unis a recensé 199 incidents terroristes importants dans le monde.

Dans la ville de New York, nous à l'ONU vivons et travaillons chaque jour avec le spectre du 11 septembre 2001. Nous nous sommes vus confier une lourde responsabilité et le Conseil de sécurité a bien réagi. Les résultats qu'il a obtenus illustrent la manière dont le Conseil peut remplir ses obligations de renforcer la paix et la sécurité.

La résolution 1373 (2001), adoptée immédiatement après le 11 septembre 2001, a amorcé un processus de transformation juridique dans le monde entier. Sous l'impulsion de la résolution 1373 (2001), les États Membres ont accéléré leur accession aux 12 Conventions et Protocoles des Nations Unies contre le terrorisme, diffusant ainsi les normes juridiques voulues pour dissuader les actes terroristes et en poursuivre les auteurs dans le monde entier.

Les chiffres sont impressionnants. En septembre 2001, deux États seulement étaient parties à l'intégralité des 12 Conventions. Aujourd'hui, on en compte 31 – dont 6 États membres du Conseil – et 36 autres États se rapprochant de cet objectif. Dans le domaine judiciaire où, ainsi qu'il convient, les changements sont lents, il s'agit d'un bouleversement radical. Il est clair qu'avec la résolution 1373 (2001), le Conseil de sécurité a bien agi.

Nous voudrions saisir cette occasion pour reconnaître à leur juste valeur les travaux du Comité contre le terrorisme (CCT), qui est chargé de surveiller la mise en oeuvre par les États de la résolution 1373 (2001), et ceux de son Président en exercice, l'Ambassadeur Arias. Le CCT entretient un dialogue permanent avec les États Membres, qui permet de définir les lacunes dans leurs capacités de lutte contre

le terrorisme. Là où l'aide extérieure est nécessaire, le CCT aide les États à la trouver.

Par le biais du CCT, le Conseil de sécurité favorise un réseau mondial de lutte contre le terrorisme. Il comprend une multitude d'institutions internationales et d'organisations régionales et sous-régionales promptes à affirmer le message délivré par le Conseil, à savoir qu'il n'y a pas de place pour le terrorisme au XXI<sup>e</sup> siècle. Le Conseil s'est attaqué à Al-Qaida et aux Taliban. Les résolutions 1267 (1999), 1390 (2002), 1452 (2002) et 1455 (2003) montrent résolument la voie à suivre au Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant l'Afghanistan qui, sous la direction de l'Ambassadeur Valdés du Chili, oeuvre avec sérénité et efficacité à éliminer le financement du terrorisme. Sa liste récapitulative des personnes et entités terroristes liées aux Taliban et à Al-Qaida a abouti au gel, au niveau mondial, de 134 millions de dollars. Quatre-vingt dix-huit millions de ces fonds ont été gelés à l'extérieur du territoire américain. La liste établie en vertu de la résolution 1267 (1999) comprend actuellement 355 personnes ou entités. Quarante et un pays ont soumis leurs rapports au Groupe de suivi, qui veille au respect du mandat énoncé dans la résolution 1267 (1999) et qui constitue un pas important vers l'amélioration de la mise en oeuvre par les États du régime de sanctions imposé contre Al-Qaida et les Taliban.

La liste des noms et les chiffres en dollars des États-Unis n'illustrent qu'une partie de la réalité, qui consiste à faire cause commune pour priver les terroristes des moyens leur permettant de commettre leurs crimes. Le succès de la lutte contre le terrorisme dépend de la coopération constante et de la volonté politique de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité a joué un rôle important en favorisant cette coopération et en encourageant les pays et les organisations à se joindre à la lutte. Sous la direction de l'Espagne, qui préside le Comité contre le terrorisme, et du Chili, qui préside le Comité créé par la résolution 1267 (1999), je suis convaincu qu'il continuera de le faire.

**M. Greenstock** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni est à son tour heureux de la présence parmi nous, au Conseil de sécurité, du Premier Ministre espagnol venu débattre avec nous de cette question extrêmement importante. Je dois féliciter mon collègue espagnol pour avoir réalisé en 32 jours ce que j'ai été incapable de faire en 18 mois : amener

son Premier Ministre à venir au Conseil pour parler de la lutte contre le terrorisme.

Une fois encore, celui-ci a souligné l'importance de la stratégie globale de lutte contre le terrorisme. Les États individuels agissant séparément – aussi puissants soient-ils – ne peuvent s'attaquer à eux seuls au problème du terrorisme. Les travaux du Comité contre le terrorisme ont visé à créer une coalition mondiale sur la base d'une action globale contre le terrorisme menée tous azimuts dans tout le système des Nations Unies, et cela montre une fois de plus la place privilégiée que l'ONU occupe pour appuyer et faciliter une approche mondiale de ce type.

Nous sommes d'avis qu'il incombe au Conseil de sécurité de veiller à ce que tous les États Membres des Nations Unies prennent des mesures pour lutter contre cette menace à la paix et à la sécurité internationales. La politique adoptée à cet égard est remarquablement résumée par la résolution 1373 (2001) qui conserve une force unique même 19 mois plus tard. À présent, sous la conduite de l'Espagne, le Comité affronte le défi mondial du terrorisme et je félicite l'Ambassadeur Arias du dynamisme avec lequel il préside jusqu'ici à cette entreprise. Royaume-Uni demeurera fidèle à son engagement d'appuyer le Comité et de l'aider à éliminer le terrorisme.

Mais nous devons nous concentrer sur l'étape suivante, et l'intervention du Premier Ministre nous a apporté quelques indications importantes à cet égard. Il nous faut mettre particulièrement l'accent sur l'aide devant être apportée rapidement et vigoureusement aux États qui en ont besoin. Il nous faut identifier les besoins et trouver les donateurs qui soient en mesure d'y répondre. Les organisations régionales ont un rôle très important à jouer à cet égard, car fournir cette assistance est la clef du succès de la stratégie du CCT dans son ensemble. Et il est fondamental de changer la réalité sur le terrain dans tous les États Membres où il est nécessaire d'intensifier les activités de lutte contre le terrorisme.

Une composante très importante de notre mécanisme est notre groupe – notre corps en quelque sorte – d'experts, qui se fait une idée de plus en plus précise de la mise en oeuvre, au niveau mondial, de la résolution 1373 (2001). Ils ont mis en évidence les lacunes dans la mise en oeuvre et – comme, à mon sens, le reconnaît la Présidence espagnole – il est maintenant nécessaire d'amener le CCT, avec les

conseils des experts, à prendre des mesures vis-à-vis des États qui tardent dans sa mise en oeuvre. Ceci exige une analyse critique plus pointue, qui est susceptible d'avoir des conséquences politiques mais il est néanmoins essentiel que le CCT s'y engage.

Un Comité contre le terrorisme de plus en plus expérimenté et professionnel doit faire part de ses préoccupations au Conseil de sécurité – comme l'a invité à le faire la résolution 1456 (2003) – à la suite de notre réunion ministérielle de janvier dernier. Et, le Conseil à son tour – pas seulement le Comité – devra être prêt à y répondre. Tout en devant poursuivre nos contacts avec les États grâce à nos échanges de lettres, je pense que le moment est venu pour nous d'organiser de façon systématique des visites des experts du CCT dans les États Membres qui pourraient mettre ces visites à profit, et qui seraient disposés à les recevoir et où ils pourraient aider à cerner les domaines de compétence et d'assistance dans lesquels de telles initiatives s'avèreraient utiles.

À cet égard, j'ai écouté avec un intérêt particulier ce que le Premier Ministre avait à nous dire à propos du renforcement du CCT, et j'appuie chaleureusement toutes ses observations tout en mettant en garde contre l'établissement d'une liste d'organisations terroristes mondiales. Une telle mesure sera possible lorsque l'Assemblée générale sera parvenue à une définition de ce qu'est le terrorisme qui rencontre un plein assentiment. Mais tant que ce ne sera pas le cas, le Comité contre le terrorisme se heurtera à des difficultés pour établir une liste de cette nature, et je conseillerais une certaine retenue à cet égard.

En janvier dernier, le Conseil a débattu des dangers inhérents à un monde où les armes de destruction massive et le terrorisme coexistent. Nous nous félicitons au plus haut point des indications que nous a données le Premier Ministre Aznar à ce sujet. Nous attendons avec intérêt la réunion que le CCT doit avoir le 15 mai prochain avec les institutions techniques et les organisations dont les activités portent sur le contrôle et l'emploi de telles armes, et nous espérons que ces contacts enrichiront le programme de travail futur du CCT.

Enfin, je me félicite de l'accent qu'a mis le Premier Ministre sur l'intégration de la lutte contre le terrorisme dans toutes les activités et programmes pertinents de l'ONU. Je me félicite particulièrement du symbolisme de sa présence ici, qui illustre la nécessité

d'un appui politique soutenu, et de l'impulsion donnée par les capitales pour que le CCT soit un succès.

**M. Aguilar Zinser** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation salue chaleureusement le chef du Gouvernement espagnol, S. E. M. José María Aznar. Sa visite témoigne de l'engagement de son pays à lutter contre le terrorisme et le message qu'il nous a adressé confirme la direction de l'Espagne dans cette entreprise – direction affirmée par l'accession de l'Espagne à la présidence du Comité contre le terrorisme. La tâche de l'Ambassadeur Inocencio Arias est aussi la nôtre. Sa vitalité illustre une fois de plus la capacité de l'Espagne d'unir ses efforts à ceux du Conseil de sécurité dans la lutte contre le terrorisme.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est urgent de renforcer les efforts déployés par la communauté internationale pour combattre et éliminer ce fléau et l'empêcher de menacer la coexistence pacifique entre les nations. Le Mexique réitère sa condamnation de tout acte ou manifestation terroriste et rejette tout argument de nature à les justifier. La délégation de mon pays se félicite également d'avoir la possibilité de célébrer les relations amicales qui existent entre nos peuples et gouvernements ainsi que les liens étroits qui nous ont unis tout au long de notre histoire.

L'excellente coopération, qui caractérise nos relations, s'étend également à la campagne contre le terrorisme. Des circonstances particulières sont à l'origine de notre engagement à cet égard. Ces derniers temps, le Mexique et l'Espagne ont renforcé leur coopération dans ce domaine. Nous avons la volonté politique nécessaire pour agir efficacement. Nous avons des buts et objectifs communs. Notre communication se déroule sans heurt. Nous échangeons des informations quotidiennes et nos relations sont régies par une pleine confiance et un respect total.

Les traités entre le Mexique et l'Espagne sur l'extradition et l'assistance juridique mutuelle sont la base de nos accords mais nous reconnaissons l'étendue du défi. Nous savons de quelles ressources disposent les terroristes. Par conséquent, nos mécanismes institutionnels et juridiques sont en évolution constante. La coopération bilatérale entre le Mexique et l'Espagne s'inscrit harmonieusement dans le cadre des efforts collectifs déployés par la communauté internationale. Ce processus se base sur un ensemble d'instruments, d'accords et de traités émanant de

l'Organisation des Nations Unies. L'un de ces instruments – peut-être le plus utile et le plus important – est le Comité contre le terrorisme présidé actuellement par l'Espagne en vue de l'application de la résolution 1373 (2001).

Le Mexique réaffirme le rôle prioritaire qui revient à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instance créée par la communauté des nations pour relever les défis de portée mondiale. Mon pays est convaincu que notre combat contre le terrorisme sera plus efficace si la volonté des États se manifeste dans le cadre d'accords, d'actions et d'efforts multilatéraux concertés, dans le cadre du droit international, et non pas par des actions unilatérales.

La lutte contre le terrorisme est également, dans son essence, un combat pour la liberté et la préservation des valeurs de coexistence humaine. La conséquence la plus néfaste du terrorisme pourrait être l'effondrement de l'ordre juridique et du régime des libertés démocratiques. C'est pourquoi, devant l'Assemblée générale, et, récemment, devant la Commission des droits de l'homme, le Mexique a proposé des résolutions soulignant la nécessité de protéger les droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Il a également insisté sur le rôle du Comité contre le terrorisme à cet égard. De la même manière, il convient de rappeler que, lors de la réunion des ministres consacrée au terrorisme, le 20 janvier dernier, le Conseil a approuvé la résolution 1456 (2003) demandant aux États de prendre toutes les mesures antiterroristes nécessaires dans le plein respect des droits de l'homme. Le Mexique continuera de participer aux efforts mondiaux car il est convaincu qu'en matière de lutte contre le terrorisme, le droit international ne doit pas être considéré comme un obstacle mais comme un instrument précieux.

L'Espagne est un allié crucial du Conseil en matière de lutte contre le terrorisme. Le Mexique connaît bien les valeurs de l'Espagne et de son peuple, de même que l'engagement du Premier Ministre José María Aznar en matière de lutte contre le terrorisme. Le Mexique sait quelles souffrances le peuple espagnol a enduré à cause du terrorisme. Le terrorisme ne reconnaît aucune valeur, il ne respecte pas la vie et ne croit pas dans les vertus du dialogue. Le terrorisme ne respecte personne. Notre responsabilité consiste à le combattre conjointement.

**M. de La Sablière** (France) : La France se réjouit de la présence à notre Conseil aujourd'hui de M. José María Aznar, Président du Gouvernement d'un pays ami. Cette satisfaction est d'autant plus forte que M. Aznar a tenu à s'exprimer devant nous sur un sujet majeur, pour l'Espagne, mais aussi pour la communauté internationale.

Durement et de longue date frappée sur son sol par le terrorisme, l'Espagne peut, en effet, et j'ajouterais malheureusement, utilement nous faire part de son expérience chèrement acquise dans la lutte contre le fléau du terrorisme. Son accession récente à la présidence du Comité contre le terrorisme en sera d'autant plus précieuse.

Le Président Aznar a rappelé que les États membres de l'Union européenne n'ont pas hésité à unir leurs efforts, notamment depuis le 11 septembre 2001, en vue de renforcer dans tous les domaines les mesures concrètes pour combattre plus efficacement le terrorisme. Je ne citerai ici que quelques exemples qui sont parlants : l'accélération de la mise en place d'un espace judiciaire européen et d'une police européenne; la définition commune de ce qui constitue un acte de terrorisme; la création du mandat d'arrêt européen pour remplacer le système d'extradition antérieur; le renforcement d'Europol; des mesures accrues contre le financement du terrorisme. L'Espagne et la France, qui coopèrent étroitement dans la lutte contre le terrorisme, ont travaillé ensemble pour favoriser l'adoption de ces mesures.

J'en viens maintenant à l'action de notre Conseil et des Nations Unies et je souhaiterais à cet égard faire brièvement quelques remarques.

La première est que le fléau du terrorisme, par son caractère global et multiforme, rend indispensable la mobilisation et la coopération actives de l'ensemble de la communauté internationale et cela de manière constante. Cette mobilisation doit toujours être en éveil, elle doit toujours être entretenue et, au-delà de la résolution 1373 (2001), le Conseil de sécurité a, à cet égard, un rôle majeur à jouer comme l'a notamment souligné la résolution 1456 (2003) adoptée, le 20 janvier dernier, par notre Conseil qui s'est réuni sur ce sujet au niveau ministériel.

Ma deuxième remarque est que cette mobilisation indispensable ne pourra cependant être réellement effective que dans la mesure où tous les pays qui en ont besoin recevront une assistance technique accrue pour

les aider à renforcer leur dispositif national de lutte contre le terrorisme. C'est dans cette optique que la France, par la voix, ici même, de son Ministre des affaires étrangères, a proposé que soit établi, au sein des Nations Unies, un fonds de coopération et d'assistance auquel devront être étroitement associées les institutions financières internationales.

Ma troisième remarque est qu'il faut mieux prendre en compte le lien entre le terrorisme et d'autres menaces globales, dont celle constituée par la prolifération des armes de destruction massive. À cet égard, mon pays a annoncé, le 20 janvier, qu'il fera des propositions concrètes, notamment en vue de l'élaboration d'une convention internationale renforçant le contrôle de l'utilisation et du transfert de sources radioactives.

Notre Conseil est bien entendu concerné, au premier chef, par ces rapprochements dangereux et qui menacent la paix et la sécurité internationales. Il a certes commencé à en traiter, mais ses efforts en ce domaine devront être approfondis. Son rôle en la matière, tout central qu'il soit, ne saurait cependant être exclusif. Les agences ou institutions internationales possédant des compétences dans ces secteurs devront également être activement impliquées.

J'ajouterais que la France attache, par ailleurs, une importance majeure à ce que les 12 instruments internationaux existants, visant à réprimer divers actes de terrorisme, en particulier la Convention de 1999 sur la répression du financement du terrorisme, soient rapidement ratifiées par tous les États, comme le demande d'ailleurs la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je souhaiterais rappeler notre suggestion récente consistant à demander au Comité du contre le terrorisme de faire part au Conseil de sécurité des difficultés ou problèmes que rencontrent, le plus souvent, les États dans leur mise en application de la résolution 1373 (2001) de notre Conseil à la lumière des rapports nationaux qu'ils soumettent au Comité contre le terrorisme. Il nous paraît important, en effet, que notre Conseil puisse débattre de façon approfondie de ces aspects et de leurs éventuelles implications.

**M. Pleuger** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, m'associer aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue dans cette salle à M. Aznar, Premier Ministre de l'Espagne, et lui dire



combien nous apprécions son importante déclaration, que nous avons écoutée avec une grande attention.

La lutte contre le terrorisme reste une des premières priorités du programme de l'Allemagne en matière de politique extérieure. Je voudrais rapidement souligner ici trois considérations fondamentales qui guident la politique allemande en matière de lutte contre le terrorisme.

Premièrement, le terrorisme international est une menace stratégique à la paix et à l'ordre international. Il est essentiel de combattre et d'affaiblir, avec détermination, les structures terroristes existantes. Tout l'éventail de mesures diplomatiques, juridiques, de renseignement, de police et même les mesures militaires, en dernier recours, doit être rapidement déployé. Mais il est tout aussi important d'empêcher ces personnes de devenir des terroristes, de gagner la bataille des coeurs et des esprits. Nous devons donc établir un dialogue entre civilisations, nous avons besoin de tolérance et de respect pour les autres cultures, nous avons besoin du développement économique et social, afin d'offrir aux populations une vie décente. La prévention des crises et le règlement des conflits sont d'égale importance dans notre programme pour mener à bien la lutte contre le terrorisme.

À cet égard, je voudrais souligner la publication récente de la feuille de route pour la paix au Moyen-Orient. Cette initiative en faveur d'une paix globale, parrainée par l'ONU, les États-Unis, la Russie et l'Union européenne, ouvre de nouvelles perspectives pour régler un conflit qui est depuis longtemps un terrain fertile du terrorisme. Nous espérons que ce chemin tracé vers la paix sera suivi avec persévérance et détermination. Nous offrirons notre plein appui à une mise en oeuvre fructueuse de la feuille de route.

Deuxièmement, faire échec au terrorisme international exige une coopération internationale. L'impressionnante coalition contre le terrorisme, qui a été forgée après le 11 septembre 2001, doit être préservée et stabilisée. La coopération doit être davantage renforcée et l'assistance aux États qui en font la demande doit être accrue. L'ONU et le Comité contre le terrorisme nous offrent à cet effet un cadre mondial approprié.

Troisièmement, notre lutte doit toujours être légitimée par le droit international. Elle doit respecter le droit interne et le droit international, les droits de

l'homme et la Charte des Nations Unies. La lutte contre le terrorisme ne doit sous aucun prétexte justifier que l'on cesse de respecter les droits de l'homme. Après tout, cette lutte ne concerne pas seulement la défense de notre sécurité mais aussi nos valeurs fondamentales, la liberté, la démocratie et les droits de l'homme.

Le renforcement de l'ordre public et de structures administratives efficaces de par le monde est l'un des objectifs principaux du Comité contre le terrorisme. La présidence de ce Comité a récemment été transmise, en douceur, des mains compétentes de l'Ambassadeur Greenstock aux mains de l'Ambassadeur Arias. Nous lui souhaitons nos meilleurs voeux de succès. La présence ici du Premier Ministre Aznar souligne le ferme engagement de l'Espagne à voir le Comité contre le terrorisme jouer un rôle vigoureux et efficace. Nous pouvons lui garantir que la délégation allemande continuera à soutenir pleinement les travaux du Comité.

**M. Boubacar Diallo** (Guinée) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir organisé la présente séance, et vous renouveler à cette occasion les félicitations de ma délégation à l'occasion de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour ce mois de mai 2003. Soyez assuré de notre entière coopération. Notre reconnaissance va à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Adolfo Aguilar Zinser, et à toute son équipe, pour le travail remarquable accompli au cours de la présidence mexicaine. Je voudrais aussi, par votre entremise, souhaiter la bienvenue à M. José Maria Aznar, Premier Ministre de l'Espagne, et lui exprimer toute notre gratitude pour les informations précieuses qu'il vient de nous communiquer.

L'importante allocution du Premier Ministre nous édifie davantage sur les différentes manifestations du terrorisme et les dispositions à prendre pour son éradication. Les suggestions qu'il a faites à cet égard méritent de retenir notre attention.

La nouvelle nature de ce fléau, ainsi que des moyens insidieux dont il se sert, nécessitent la prise de nouvelles mesures qui se sont traduites par l'adoption de plusieurs résolutions, par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Les initiatives prises par d'autres acteurs, notamment les organisations des institutions internationales, régionales et sous-régionales, s'inscrivent dans la même logique.

C'est le lieu de renouveler notre appréciation au Comité contre le terrorisme, pour les résultats forts appréciables déjà obtenus et nos encouragements à persévérer dans le même élan. Nous saisissons l'occasion pour réitérer nos félicitations à l'Espagne, qui assume la présidence du Comité depuis le 4 avril dernier, et l'assurons de notre plein appui.

Ma délégation reste convaincue que la lutte contre le terrorisme est une épreuve de longue haleine dont l'ampleur et la complexité nécessite la coopération de tous les membres de la communauté internationale. De ce point de vue, ma délégation, qui attache une importance particulière à la question de l'assistance, lance de nouveau un appel aux donateurs pour une meilleure coordination de leurs actions avec le Comité contre le terrorisme.

Nous sommes persuadés que les points de vue exprimés ici, cet après-midi, nous aideront à approfondir la réflexion collective dans la lutte contre le terrorisme. Je voudrais terminer en disant que mon pays, dont la politique en matière de lutte contre le terrorisme a déjà été exposée à plusieurs occasions, continuera d'apporter sa modeste contribution aux efforts de la communauté internationale pour combattre et éliminer définitivement ce fléau.

**M. Lavrov** (Russie) (*parle en russe*) : Tout comme mes autres collègues, je voudrais souhaiter la bienvenue au Conseil à M. Aznar, Premier Ministre de l'Espagne. Je souhaite également le remercier pour son importante déclaration. Nous sommes convaincus que, en tant que président du Comité contre le terrorisme, l'Espagne et l'Ambassadeur Arias poursuivront la mise en oeuvre du mandat conféré au Comité par la résolution 1373 (2001) et assureront la continuité des travaux accomplis en se fondant sur les traditions établies par le Royaume-Uni, au cours de la présidence du Comité par l'Ambassadeur Greenstock.

L'épreuve du temps a montré la validité stratégique de l'élaboration d'un système mondial de lutte contre le terrorisme, en particulier dans le cadre de l'ONU. La solidarité mondiale contre le terrorisme se renforce, et la coalition des États mobilisés s'élargit. La communauté mondiale utilise de nouvelles méthodes pour écarter la menace terroriste actuelle.

Le Conseil de sécurité joue un rôle fondamental en matière de sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales face au terrorisme. Le Comité contre le terrorisme est né après les tragiques événements du

11 septembre 2001 et il reste l'élément clef de l'architecture mondiale contre le terrorisme. L'impulsion puissante en matière d'orientations et dans le domaine juridique donnée par la résolution 1373 (2001), ainsi que les déclarations ministérielles et autres décisions du Conseil en matière de lutte contre le terrorisme, produisent des résultats tangibles. Une majorité de pays renforcent activement leur législation contre le terrorisme. Plus de 250 adhésions aux conventions universelles de lutte contre le terrorisme ont été enregistrées depuis l'adoption de la résolution 1373 (2001). La coopération bilatérale se développe. Il devient de plus en plus difficile pour les terroristes de trouver un sanctuaire où ils pourraient échapper à la justice.

La mobilisation des efforts régionaux constitue un nouvel élément important dans le système mondial de lutte contre le terrorisme. Il est réconfortant de noter non seulement le renforcement des structures existantes à ce niveau mais également la création de nouvelles structures. Il y a eu un large appui – tout à fait mérité – à la session spéciale du 6 mars du Comité contre le terrorisme, à laquelle les représentants d'organisations régionales et sous-régionales et de la Communauté d'États indépendants et de l'Organisation de coopération de Shanghai ont pris part. Nous nous félicitons de l'idée de tenir une autre réunion de cette nature, en octobre de cette année, à l'invitation de l'Organisation des États américains. Une telle interaction avec les organisations régionales doit devenir aussi régulière et approfondie que possible pour que le Comité contre le terrorisme puisse compter de plus en plus sur l'engagement concret croissant des organisations régionales à assumer des tâches spécifiques de lutte contre le terrorisme. Un rôle tout aussi important dans la lutte contre le terrorisme devra également être joué par un certain nombre d'organes des Nations Unies, sous l'autorité du Conseil de sécurité.

Le terrorisme représente un danger mortel, et on ne peut y faire face qu'en trouvant des voies permettant de mettre fin à d'autres manifestations destructrices de notre temps – criminalité transnationale organisée, trafic de drogues, prolifération des armes de destruction massive et autres maux sociaux et économiques. Une telle approche globale et systémique, fondée sur les principes d'universalité et du multilatéralisme, sera renforcée par la résolution 55/145 de l'Assemblée générale, adoptée suite à une

initiative russe sur l'action à mener pour répondre aux menaces et défis mondiaux.

En ce qui concerne la base juridique internationale de la lutte contre le terrorisme, nous devons exprimer notre déception face à la stagnation de l'action sur le projet de convention globale de lutte contre le terrorisme et sur celui relatif à la lutte contre le terrorisme nucléaire. Le manque de progrès sur ces questions tient à des causes politiques et non juridiques, et il ne fait que servir les terroristes. Nous engageons tous les États à faire preuve de volonté et de sagesse pour réaliser un accord sur ces deux projets de convention dans les meilleurs délais. Pour sa part, la Russie continuera de tout faire pour maintenir et renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

**M. Wehbe** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : C'est un honneur pour moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue au Conseil de sécurité à S. E. M. José María Aznar, Premier Ministre espagnol, et je voudrais l'assurer que sa présence parmi nous symbolise l'aspect éclatant de l'attachement de l'Espagne au rôle central du Conseil de sécurité dans la lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité dans notre monde d'aujourd'hui. Nous exprimons notre confiance quant au rôle remarquable que l'Espagne continuera de jouer au sein du Conseil, en sa qualité de membre non permanent, et à l'égard des questions soumises au Conseil, y compris les divers aspects du conflit arabo-israélien.

Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué cette importante réunion en présence du Premier Ministre Aznar. Sa présence parmi nous est la meilleure illustration de l'importance que l'Espagne accorde à la lutte contre le terrorisme. M. Aznar a parlé de la vision de son pays sur le travail du Comité contre le terrorisme au cours de la période à venir, sous la présidence de l'Espagne. Tout en insistant sur notre condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, y compris du terrorisme d'État, nous voudrions souligner une fois de plus notre appui à l'Espagne, dans sa direction du Comité, et notre volonté de tout faire pour assurer à ce pays une tâche fructueuse à la tête de cette importante instance. Nous sommes convaincus que l'Ambassadeur Arias dirigera les travaux du Comité avec sagesse et en faisant montre de talent diplomatique.

Nous voudrions dire ici que nous avons besoin d'urgence de l'appui du Conseil et du Comité à l'égard de notre peuple afin de mettre fin à l'occupation de sa terre, car l'occupation et les pratiques dont elle s'accompagne sont les manifestations les plus odieuses du terrorisme. Nous sommes tout à fait convaincus que l'unité du Conseil dans la lutte contre le véritable terrorisme constitue la garantie, pour nous tous, de nous débarrasser du terrorisme international, sous toutes ses formes et manifestations.

La Syrie, pour sa part, est prête à continuer à coopérer avec la présidence en vue de combattre le terrorisme, dans le cadre de la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001), tout comme elle l'a fait avec l'Ambassadeur Greenstock. La Syrie a été l'un des premiers pays à soumettre son rapport au Comité. Nous espérons sincèrement pouvoir travailler ensemble ici, au Conseil, et à l'Assemblée générale en vue de parvenir à un accord international sur une définition du terrorisme, d'identifier les critères définissant le terrorisme, d'étudier ses causes et racines et de les traiter dans le cadre de la coopération internationale et d'une conférence internationale visant à définir le terrorisme. Il ne faudrait pas que chacun de nous élabore sa propre définition du terrorisme comme bon lui semble.

M. Aznar a attiré, à juste titre, notre attention sur un grave sujet : la relation entre le terrorisme et les armes de destruction massive. Nous voudrions dire que la Syrie partage la préoccupation du Premier ministre espagnol. La Syrie a soumis au Conseil de sécurité un projet de résolution proposant de déclarer la région du Moyen-Orient zone exempte d'armes de destruction massive, avec un paragraphe spécial prévoyant l'interdiction à tout réseau terroriste d'avoir accès aux armes de destruction massive. Nous espérons recueillir un appui à ce projet de résolution.

Nous voudrions remercier le Premier Ministre espagnol d'avoir rappelé la nécessité d'instaurer la paix au Moyen-Orient, et nous voudrions dire que la paix qui doit voir le jour dans cette région doit être globale et juste, sur la base du cadre de référence de Madrid et des dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) ainsi que du principe de l'échange de terre contre la paix. Ces principes constitueront la base nécessaire à la réalisation d'une paix juste et globale à condition d'être assortis de la volonté politique requise et d'être placés dans le contexte de l'initiative arabe lancée à Beyrouth en mars 2002.

**M. Tafrov** (Bulgarie) (*parle en espagnol*) : Je saisis cette occasion pour exprimer les sincères félicitations que ma délégation adresse à vous-même, Monsieur le Président, ainsi qu'à la délégation pakistanaise, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je remercie également l'Ambassadeur Aguilar Zinser, du Mexique, du dynamisme avec lequel il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

J'ai écouté avec grand intérêt l'intervention du chef du Gouvernement espagnol, S. E. M. José María Aznar. Sa participation aujourd'hui aux travaux du Conseil de sécurité est pour nous un honneur et un privilège. La présence du Premier Ministre espagnol à New York témoigne largement du rayonnement de l'Espagne et du rôle central qu'elle occupe, à l'échelon non seulement européen mais aussi mondial, dans la lutte contre le terrorisme.

Les priorités, les lignes directrices et la philosophie même de l'Espagne s'agissant de la lutte contre le terrorisme coïncident en tout point avec les conceptions de la Bulgarie sur ce problème, dont la gravité ne saurait être exagérée. La Bulgarie se félicite de l'accession de l'Espagne à la présidence du Comité contre le terrorisme (CCT) par l'entremise de l'Ambassadeur Inocencio Arias, collègue doué d'un grand talent et d'une riche expérience. De toute évidence, le fait que l'Espagne préside le CCT permettra d'accélérer le processus législatif dans les États Membres de l'ONU en instaurant un cadre juridique harmonisé et cohérent prévoyant la participation la plus large possible des pays aux 12 conventions de l'ONU consacrées à la lutte contre le terrorisme. La coopération du Comité avec les organisations régionales est indispensable pour assurer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme. La réunion que le Conseil a tenue le 6 mars dernier avec les représentants d'organisations régionales et sous-régionales a démontré l'immense potentiel de ces organisations.

Pour sa part, la Bulgarie, lorsqu'elle présidera l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), donnera la priorité à la lutte contre le terrorisme dans les travaux de cette grande organisation européenne.

De l'avis de mon pays, empêcher à tous les niveaux que les terroristes n'aient accès aux armes de destruction massive est une priorité absolue ainsi qu'un

objectif immédiat d'une importance extrême pour la communauté internationale. À cet égard, la réunion que le Comité contre le terrorisme tiendra, le 15 mai prochain, avec les représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'Interpol et d'autres organisations devrait être l'occasion de définir des modalités de coopération entre le Comité et ces organisations.

Les terroristes ont pour objectif principal de saper les fondements de la civilisation moderne, dont le droit international fait indéniablement partie intégrante. Nous devons mener la lutte contre le terrorisme dans le respect des normes du droit international. Sinon, les terroristes remporteront la bataille. Ce ne serait pas simplement une bataille qui serait perdue mais bien la guerre contre le terrorisme si nous devons laisser ce dernier se lancer à l'attaque des civilisations et des religions de la planète. Le terrorisme n'appartient à aucune civilisation, à aucune religion et à aucune nationalité, non plus qu'à aucun groupe politique ou ethnique. Il n'y a pas de terrorisme qui soit bon ou mauvais. Le terrorisme est un fléau terrible qu'il faut combattre sans relâche.

**M. Wang Yingfan** (Chine) (*parle en chinois*) : Nous souhaitons la bienvenue au Premier Ministre espagnol, S. E. M. José María Aznar, et nous le remercions de sa déclaration pleine d'enseignements.

Le terrorisme constitue une menace pour l'humanité tout entière. Où que ce soit et quelles que soient ses motivations, nous devons le combattre avec fermeté. Depuis sa création, le Comité contre le terrorisme (CCT) y contribue largement en aidant les pays à mettre en oeuvre la résolution 1373 (2001), en particulier en ce qui concerne la consolidation de la législation antiterroriste, l'édification des institutions et la promotion de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Le Premier Ministre espagnol vient de faire des propositions concrètes. Nous sommes prêts à en discuter. Nous pensons que, sous la présidence espagnole, le CCT continuera de progresser dans ses travaux. La délégation chinoise coopérera pleinement et activement avec le CCT.

Depuis quelques années, la majorité des pays mettent l'accent sur les principaux aspects de l'action à entreprendre pour lutter contre le terrorisme : il faut renforcer la coopération internationale dans ce domaine, éliminer totalement les causes du terrorisme,

promouvoir de façon active des solutions régionales, encourager et approfondir le dialogue entre les civilisations et endiguer la prolifération des armes de destruction massive. Il est essentiel de consolider le consensus international autour de ces questions et d'adopter progressivement des mesures concrètes et efficaces à cet égard si nous voulons intensifier la lutte internationale contre le terrorisme et enregistrer de nouveaux progrès. L'Organisation des Nations Unies devrait relever ce défi en jouant un rôle central dans la lutte internationale contre le terrorisme.

**M. Belinga-Eboutou** (Cameroun) : Monsieur le Président, je voudrais, d'emblée, vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public du Conseil sur la lutte contre le terrorisme en présence du Premier Ministre espagnol, S. E. M. José María Aznar, que je voudrais saluer au nom de la délégation camerounaise. Je voudrais également le remercier pour la qualité de son intervention, la justesse et la profondeur de ses propos, la pertinence de son analyse et pour ses propositions.

La présence, à cette réunion, du Premier Ministre de l'Espagne témoigne à n'en point douter de son refus de résignation face au terrorisme, ce mal du siècle. Sa présence vient également renforcer l'élan politique que nos ministres des affaires étrangères ont donné, le 20 janvier dernier, à l'ensemble des structures de la coalition mondiale contre le terrorisme. Elle réaffirme aussi le rôle central et majeur de l'Organisation des Nations Unies dans notre lutte commune contre le terrorisme. Elle vient, enfin, consolider les efforts du Comité créé par la résolution 1373 (2001), que préside avec efficacité, depuis avril dernier, le Représentant permanent de l'Espagne, mon homologue l'Ambassadeur Inocencio Arias.

L'Espagne, qui depuis de nombreuses années, est l'objet de vagues d'attentats terroristes a une longue expérience en matière de lutte contre le terrorisme.

Face au terrorisme, votre gouvernement, Monsieur le Premier Ministre, n'a pas cédé à ce que vous avez en son temps qualifié de « campagne brutale, terrible et bestiale ». Vous avez su adopter une attitude de fermeté. Vous avez pris les mesures qui s'imposent et votre ténacité force l'admiration et sert d'exemple.

Cette pieuvre, ce mal pernicieux, vous l'avez dit tout à l'heure avec éloquence, n'épargne aucune civilisation, aucun pays, parce que s'attaquant à la société tout entière dans un aveuglement indistinct. Au

lendemain des événements du 11 septembre 2001 et à l'occasion de la cérémonie solennelle de la rentrée judiciaire, S. M. le Roi Juan Carlos I a appelé à une action concertée de tous les pays contre le terrorisme et à la recherche de nouvelles formes de coopération judiciaire entre les nations démocratiques.

Cela procède de la conscience aiguë qu'à l'Espagne de la gravité du terrorisme et de l'ampleur des destructions qu'il provoque.

Notre sécurité commune ne peut être assurée que si nous nous engageons à mener tous ensemble une lutte implacable et sans répit contre les auteurs des actes terroristes et contre ceux qui s'en font les complices. Ces liens établis avec la criminalité transnationale appellent vigilance et réponse globale.

Le combat contre le terrorisme, nous l'avons toujours dit, doit être multidimensionnel. C'est dans cette perspective que s'adressant aux diplomates en poste à Yaoundé, il y a quelques mois, S. E. M. Paul Biya, Président du Cameroun, a suggéré plusieurs pistes de combat, dont les trois principales sont : une stratégie nationale de lutte au niveau de chaque pays; une intensification de la coopération internationale par des échanges d'information, d'expériences et par des actions communes concertées; et l'extirpation du mal à la racine, car s'il est évident que contre tous les fanatiques qui échappent à la logique et à la morale, il n'y a guère de remède que la répression, nous ne devons pas oublier que la misère, l'injustice, les conflits sont souvent le terreau où se développent les germes du terrorisme. Nous sommes heureux de voir cette même préoccupation partagée par le Premier Ministre de l'Espagne.

Sur le plan juridique, un droit international fort est nécessaire pour lutter contre ce fléau qui constitue une offense aux normes des droits de l'homme et du droit humanitaire. Il nous faut, dès lors, compléter les normes existantes en adoptant rapidement la Convention générale sur le terrorisme et la Convention sur la répression des actes de terrorisme nucléaire.

S'agissant du renforcement des capacités nationales, les écarts technologiques entre États constituent une faille qu'utilisent les groupes terroristes pour leurs actions. Colmater cette brèche passe nécessairement par une solidarité internationale sans faille, se traduisant notamment par un programme d'assistance ambitieux et réaliste et facilement accessible aux États qui en ont besoin.

L'appel du 12 septembre 2001, lancé par le Premier Ministre d'Espagne, en faveur de la création d'un espace européen unique de sécurité et de lutte contre le terrorisme, participe précisément de cette dynamique. C'est ainsi également qu'il convient d'honorer la Convention d'Alger de 1999, par laquelle l'Afrique a entendu s'organiser en vue de la prévention et de la lutte contre le terrorisme. La mise en application du Plan d'action des Nations Unies y relatif appelle une coopération internationale multiforme.

La lutte contre le terrorisme doit s'inscrire dans la durée. Unis et résolus, nous pouvons venir à bout de ce fléau planétaire.

Je voudrais, pour terminer, dire une fois de plus l'appréciation de ma délégation au Premier Ministre de l'Espagne pour sa visite et pour ses propositions dont le Comité contre le terrorisme ne manquera pas de s'inspirer.

**M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) :** Je voudrais, Monsieur le Président, saisir l'occasion qui nous est offerte d'avoir devant le Conseil cet après-midi le Premier Ministre espagnol, M. José Maria Aznar. Il nous honore de sa visite. Nous nous félicitons des propositions et suggestions exposées de manière lucide par M. Aznar, cet après-midi, concernant la nature du terrorisme international et les efforts que nous devons fournir pour le combattre.

Sans nul doute, la lutte douloureuse mais admirable du Gouvernement et du peuple espagnols contre le terrorisme à l'intérieur de leurs frontières leur donne la plus grande légitimité pour fournir une orientation incontestable dans ce domaine. Le Premier Ministre Aznar a parfaitement raison de nous demander aujourd'hui de garder vivante la signification profonde des événements du 11 septembre 2001, car rien ne peut nous démontrer de manière plus brutale et transparente le caractère planétaire d'une menace qui n'a pas de cible précise mais qui s'infiltrer par-delà les frontières, transmettant un message de haine contre toutes les civilisations et contre tout ce qui fait la nature de l'homme.

Nous nous félicitons du fait que le Premier Ministre Aznar ait centré sa réflexion sur les domaines pratiques et concrets des actions à mener par notre Organisation pour lutter contre le terrorisme. Comme cela a déjà été dit aujourd'hui l'action coordonnée menée par le Comité contre le terrorisme, créé par la résolution 1373 (2001) et présidé, l'Ambassadeur

Inocencio Arias, et par le Comité établi en vertu de la résolution 1267 (1999) que j'ai l'honneur de diriger constitue une base essentielle pour assurer le succès des efforts menés au sein de l'Organisation des Nations Unies. Ces deux Comités ont certes un caractère juridique et une portée différente, mais leurs liens et leur coordination doivent être toujours plus grands. Au cours des derniers mois, nous avons, avec l'Ambassadeur Arias, renforcé encore le degré de coopération, évitant tout chevauchement des activités de ces Comités, de sorte que leurs travaux répondent de manière cohérente aux questions que nous seront amenés à examiner périodiquement pour assurer l'efficacité et le potentiel de l'ONU et le rôle du Conseil de sécurité en la matière.

Les deux comités doivent inclure l'ensemble des Membres des Nations Unies dans leurs efforts pour geler les fonds servant à mener et à fomenter des activités terroristes, pour empêcher le libre accès et la circulation des terroristes et de ceux qui les protègent et pour endiguer la circulation des armes destinées aux terroristes. Nous devons nous efforcer de féliciter les États qui améliorent leur législation nationale en incorporant des lois nouvelles fondées sur les résolutions du Conseil de sécurité et devons apporter une coopération technique à ceux qui se heurtent à des difficultés pour mener à bien cet effort.

Les travaux des deux comités et la participation active de tous les membres du Conseil en leur sein, ainsi que la coopération de tous les membres de la communauté internationale confirment le rôle indispensable et irremplaçable de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme. L'autorité de notre organisation, sa dimension, sa légitimité mais surtout la façon dont elle est à même de manifester la volonté de ses membres de coopérer est la meilleure garantie de mener un combat efficace contre ce fléau qui frappe l'humanité.

Nous savons que, dans le monde mondialisé, le sort de chacun de nos pays échoit à tous les peuples. La lutte contre le terrorisme ne concerne donc pas seulement les gouvernements mais aussi nos sociétés civiles. Elle doit intervenir dans le cadre de la légitimité et dans le respect clair des droits de l'homme et du droit international. Nous remercions donc le Premier Ministre Aznar de sa présence et de sa déclaration aujourd'hui. Elles donnent l'occasion de réaffirmer la détermination ferme du Chili de contribuer aux efforts de la communauté internationale

dans une lutte qui, comme cela a été dit, ne saurait connaître de répit.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire quelques observations en tant que représentant du Pakistan.

Le Pakistan s'associe aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue, au Conseil de sécurité, à S. E. le Premier Ministre de l'Espagne et pour le remercier de son importante déclaration devant le Conseil. Nous félicitons l'Espagne de son accession à la présidence du Comité contre le terrorisme (CCT).

Pendant plus de 20 ans, le Pakistan, tout comme l'Espagne, a été l'une des victimes principales du terrorisme. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'État. Depuis le 11 septembre 2001, le Pakistan a été au tout premier rang de la campagne contre le terrorisme, et nous avons consenti de nombreux sacrifices dans cette lutte. Nous sommes d'avis que le Conseil de sécurité assume un rôle central dans la campagne lancée contre le terrorisme, et nous appuyons le renforcement de ce rôle. Nous avons écouté les recommandations du Premier Ministre, qui toutes méritent un examen approfondi. Néanmoins, le rôle principal du CCT est, à notre sens, d'aider les États à lutter efficacement contre le terrorisme.

Nous sommes d'avis que quatre autres considérations méritent d'être prises en compte dans le cadre de la campagne contre le terrorisme. Premièrement, il nous faut nous attaquer aux causes profondes du terrorisme afin de prévenir l'apparition de terroristes. Nous sommes d'avis que la justice politique et économique est essentielle à cet effet. Deuxièmement, comme l'a dit le Secrétaire général Kofi Annan, nous devons veiller à ce que les mesures de lutte contre le terrorisme ne deviennent pas des mesures servant à masquer ou à justifier des violations des droits de l'homme. Troisièmement, le droit à l'autodétermination, dès lors qu'il est reconnu par la communauté internationale, ne saurait perdre sa légitimité par son association au terrorisme. Cela consacrerait la répression des libertés mêmes que nous

cherchons à défendre contre le terrorisme. Quatrièmement, la tolérance et la compréhension mutuelle sont fondamentales pour faire échec à la haine et la colère dont se nourrit le terrorisme. Le Pakistan a proposé l'adoption d'une déclaration relative à la tolérance mutuelle et à la compréhension entre les religions et les civilisations, que l'Assemblée générale, nous l'espérons, adoptera bientôt.

En septembre 2001, le Secrétaire général Kofi Annan a déclaré :

« [Si] le monde peut montrer qu'il continuera, qu'il persévéra à créer une communauté internationale plus forte, plus unie, plus bienveillante et plus authentique, au-delà de toutes les barrières de religion et de race; alors, le terrorisme aura échoué. » (*The New York Times*, 21 septembre 2001, p. A-35)

L'Espagne est bien placée pour diriger cet effort. C'était, après tout, sur la terre d'Espagne que les trois grandes religions – le christianisme, l'islam et le judaïsme – se sont unies pour créer une abondance de liberté et de tolérance au sein d'une grande civilisation à laquelle nous devons, même aujourd'hui, continuer à aspirer.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je suspendrai la séance cinq minutes pour escorter le Premier Ministre hors de la salle du Conseil. Au nom du Conseil, je le remercie de sa présence parmi nous cet après-midi.

*La séance, suspendue à 18 h 10, est reprise à 18 h 15.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 18 h 15.*